



Défi fat bike au parc de la Coulée

Sentiers fermés aux membres le 18 février 2023

Anthony Côté anthony_cote@journaldescitoyens.ca

Pour la 2^e édition du Défi fat bike au profit du Club des Petits Déjeuners, les sentiers du Parc de la Coulée seront réservés aux coureurs de fat bike et seront conséquemment fermés aux membres le 18 février 2023.

L'événement qui se tiendra le samedi 18 février prochain durera toute la journée. C'est pour des raisons de sécurité, que les organisateurs demandent aux membres du Parc de la Coulée de ne pas utiliser les sentiers durant l'événement.

Tous sont invités à venir encourager les participants. Vous pourrez profiter de la musique d'ambiance et des activités d'animation près de l'école Champ-Fleuri. Des vélos pour enfants et une piste spécialement aménagée pour eux seront dis-

ponibles durant la journée et des fat bikes seront prêtés gratuitement.

Tous les bénéfices seront versés au Club des Petits Déjeuners, organisme pancanadien qui contribue à nourrir plus de 500 000 enfants dans plus de 3 000 programmes en milieu scolaire et communautaire. L'an passé, la 1^{ère} édition du Défi Fat bike a amassé 22 400 \$.

Photo : Caroline Deschamps

Parc de la Coulée



Braconnage dans la forêt

Anthony Côté anthony_cote@journaldescitoyens.ca

Les gestionnaires du Club du Parc de la Coulée ont récemment été informés de la découverte de la carcasse d'un chevreuil abattu et dépecé par un ou des braconniers à l'intérieur du parc.

Ce qui restait de la carcasse gisait dans le boisé entre les sentiers de la Verte (près du Marais) et de la Noire. Les agents de la Protection de la Faune ont prélevé des éléments de preuve et ouvert une enquête afin de retracer l'auteur ou les auteurs de ces actions illégales.

Rejoint par Yves Lanoix, président du Club du Parc de la Coulée, Richard Gervais, responsable à la sécurité communautaire de la Ville de Prévost a fait le commentaire suivant : « Concernant la sécurité des utilisateurs du parc, ces actes de braconnage surviennent souvent tard en soirée ou

la nuit à l'abri des personnes qui pourraient être témoins et rapporter le tout donc cela m'inquiète moins. Par contre si un de vos membres ou utilisateurs constate que des gens sont en train de faire ces actes ou qu'il s'y prépare, il s'agirait de rejoindre tout de suite SOS braconnage au 1-800 463-2191 afin que la situation soit prise en main. »

Monsieur Lanoix tient à préciser qu'en plus de gérer un réseau de sentiers de plein air, le Club du Parc de la Coulée a la mission de protéger la flore et la faune des territoires qui lui sont confiés.



Jackrabbit inscrit au patrimoine du Québec

Le 24 février prochain, à partir de 14h dans la salle de la Gare de Piedmont, on pourra visiter l'Exposition itinérante de Jackrabbit présentée par le Comité du 100^e anniversaire en collaboration avec le Musée du ski des Laurentides. On présentera un survol de la vie de ce pionnier tout en faisant un rappel sur de beaux moments des belles histoires des Pays-d'en-Haut. Herman Smith-Johannsen dit Jackrabbit, personnage historique de Piedmont, a tout récemment été inscrit au Répertoire du patrimoine du Québec en hommage à son apport important au développement du ski dans les Laurentides. – Bienvenue à tous au 146, chemin de la Gare à Piedmont du 24 février au 5 mars. Horaire : 24 février, de 14h à 16h; 25 et 26 février, de 12h à 16h; du 17 février au 3 mars, de 10h à 14h; et le 2 mars, de 10h à 14h/17h à 20h. C'est gratuit!

Chronique du CRPF

Une autre acquisition consolide la protection de la biodiversité

Valérie Lépine vlépine@journaldescitoyens.ca

Le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) annonçait récemment avoir fait l'acquisition d'un terrain de 6,4 hectares (15,8 acres) situé à Prévost.

C'est au terme d'un processus que cette parcelle de terrain, située tout près de la Réserve du Parc-des-Falaises (propriété du CRPF), a pu être ajoutée au patrimoine de l'organisme. La préservation de ce lot à l'état naturel est d'autant plus importante qu'on a constaté, au terme d'un inventaire écologique, qu'il abrite un écosystème forestier exceptionnel. En effet, une chênaie rouge à pins blancs et des érablières (à sucre et rouge) peuplent cette zone. De plus le conopholis d'Amérique, une plante herbacée désignée vulnérable au Québec et qui pousse exclusivement sur les racines du chêne rouge, a été aperçu sur le terrain.

À ce jour, le CRPF a, avec l'appui de ses partenaires, réussi à préserver à l'état naturel plus de 8 km² du territoire situé en surplomb des falaises de Piedmont, Prévost et Saint-Hippolyte.

La protection de grandes étendues d'habitats naturels est essentielle à la préservation de la biodiversité. Celle-ci est entre autres tributaire d'habitats non fragmentés. Une étude¹ a d'ailleurs démontré que la fragmentation² est responsable d'une perte de 13 à 75 % de la biodiversité mondiale.

Les processus qui entraînent la chute de la diversité des espèces dans un habitat fragmenté sont complexes mais bien documentés. La fragmentation affecte de façon fondamentale les fonctions écologiques des habitats naturels en réduisant leur biomasse et en altérant leurs cycles de nutriments. Un habitat fragmenté contient en outre de plus petites populations d'espèces, rendant celles-ci vulnérables aux problèmes génétiques (consanguinité) et entravant leur reproduction, leur dispersion et leur migration. La fragmentation augmente

aussi ce qu'on appelle « l'effet de bordure ». Plus un écosystème est fragmenté, plus il présente des bordures exposées à des routes ou des habitations par exemple. Ces bordures, du fait de leur exposition à des environnements « étrangers », amènent des changements au niveau de la lumière, de la température, du vent et de l'humidité. Ces changements microclimatiques constituent des conditions favorables aux incendies et à la prolifération d'espèces exotiques. La fragmentation des habitats met donc en péril la richesse biologique et la survie d'espèces fauniques et floristiques.

Le président du CRPF, Gilbert Tousignant, soulignait donc avec raison, au moment du dévoilement de l'achat de la nouvelle propriété, que « la préservation à l'état naturel de ce lot viendra renforcer la protection des écosystèmes des réserves



Dernière acquisition du CRPF – photo : Éricka Thériot

naturelles avoisinantes et du massif des falaises dans son ensemble. » Monsieur Tousignant affirmait de plus que cette acquisition « contribuera au mieux-être de nos communautés ». En effet, il rappelait que les forêts favorisent l'infiltration de l'eau dans les sols pour recharger les nappes souterraines et optimisent la filtration des polluants tel l'azote, le phosphore et même les pesticides.

Le CRPF poursuivra en 2023 ses démarches pour étendre la protection des milieux naturels adjacents au massif des falaises.

À propos du CRPF – Le Comité régional pour la protection des falaises œuvre depuis

2003 pour la protection et l'utilisation écoresponsables d'un territoire de 16 km² doté de caractéristiques écologiques exceptionnelles et s'étendant derrière les escarpements de Piedmont, de Prévost et de Saint-Hippolyte.

Cet article est publié simultanément dans le *Journal des citoyens* (Prévost, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs) et le journal *Le Sentier* (Saint-Hippolyte).

1. Habitat fragmentation and its lasting impact on Earth's ecosystems, mars 2015 (<https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.1500052>)

2. Fragmentation : « Processus de dégradation dans lequel une grande zone continue d'habitat est réduite et divisée en deux ou plusieurs fragments », in Fragmentation des habitats : Définition, causes et conséquences, janvier 2022 (<https://www.projetecolo.com/fragmentation-des-habitats-definition-causes-et-consequences-470.html>)